



Arrêté portant retrait d'une délégation à un conseiller municipal

Le Maire de la commune de Jarzé Villages,

Vu l'arrêté du 04 août 2020, par lequel il a donné délégation à M. GERFAULT Dominique, conseiller délégué, pour exercer les fonctions relatives à l'accessibilité,

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-20 du code général des collectivités territoriales,

Arrête :

Article 1^{er} : La délégation donnée à M.GERFAULT Dominique, conseiller municipal par l'arrêté susvisé est rapportée.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie. Copie en sera transmise à M. le Préfet de Maine-et-Loire.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Jarzé Villages, le 13 mars 2023

Le Maire

MARQUET Elisabeth

